



COMMUNIQUE A LA PRESSE

Convention CDNI

Système international pour l'élimination de déchets huileux et graisseux en navigation intérieure

➤ ***Le montant de la rétribution d'élimination demeure inchangé en 2012***

Compte tenu d'un résultat probablement équilibré pour l'année 2011 du financement du système pour l'élimination de déchets huileux et graisseux de la navigation intérieure, la Conférence des Parties Contractantes (l'organe compétent pour les décisions relatives à la Convention CDNI) informe que le montant de la rétribution d'élimination de 7,50 € pour 1000 litres de gas-oil demeurera inchangé en 2012.

La profession sera informée des résultats définitifs du système de financement dès que ceux-ci seront disponibles.

Pour tout renseignement supplémentaire :

Secrétariat CDNI

Angelika Espenhahn

2, Place de la République

F-67082 Strasbourg Cedex

Tel. : + 33 (0)3 88 52 96 42

Email: info@cdni-iwt.org

Web: <http://www.cdni-iwt.org>
